



*Le Maire,
Vice Président
de Lorient Agglomération*

*Commune de Brandérion
Morbihan*

Brandérion,
Le 20 Février 2014

Madame, Monsieur,

La réforme des rythmes scolaires se met progressivement en place sur le territoire national dans des conditions un peu confuses, notamment en raison de la réticence du corps enseignant (des grèves ont eu lieu), mais aussi des élus (le financement de la réforme est mal assuré). La presse s'en est fait l'écho. En ce qui nous concerne, nous prenons les dispositions nécessaires pour être prêts à la rentrée 2014, nos deux écoles étant d'accord pour appliquer cette réforme.

En accord avec les directeurs des deux écoles, les horaires changeront à la rentrée 2014. Les enfants de l'école Jean de La Fontaine rentreront à 8 h 45 ; ceux de l'école privée du Sacré-Cœur commenceront à 8 h 30.

L'application de cette réforme se décline en plusieurs séquences :

- Les Activités Pédagogiques Complémentaires ou APC :
Elles sont organisées par les enseignants et ne concernent qu'un groupe restreint d'élèves. Elles remplacent l'aide personnalisée qui existait auparavant et ont pour but d'apporter une aide aux enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Le choix des enfants concernés est également du ressort des enseignants. Elles sont gratuites pour les familles.
- Les Temps d'Activités Périscolaires ou TAP :
Ces activités sont destinées à remplacer les heures de cours transférées le mercredi matin et sont organisées par la commune. Elles auront lieu de 15h30 à 16h30 les lundi et jeudi pour les enfants de l'école Jean de La Fontaine et les mardi et vendredi pour les enfants de l'école du Sacré-Cœur. Elles sont gratuites pour les familles.
- L'accueil périscolaire :
Les enfants qui n'iront ni aux APC, ni aux TAP pourront soit partir à 15h30 avec leurs parents (ou les personnes habilitées à venir les chercher), soit aller à la garderie jusqu'à 16h30. Cette heure de garderie ne sera pas facturée aux familles.
À partir de 16h30, les enfants allant en garderie tous les soirs y seront accueillis dans les conditions habituelles d'horaires et de tarifs.

... / ...